



**Décision complétant  
la décision portant nomination d'examineurs spécialisés  
pour la correction des épreuves écrites et les interrogations orales des concours externe, interne et  
troisième concours pour le recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal  
de 2<sup>ème</sup> classe de chancellerie au titre de l'année 2024**

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-342 du 14 avril 2008 relatif à l'appellation du corps des adjoints administratifs et à l'appellation du corps des adjoints techniques du ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-491 du 21 mai 2019 instituant un troisième concours d'accès à certains corps de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et portant diverses dispositions relatives au recrutement des adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de chancellerie du ministère des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours pour le recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de chancellerie ;

Vu la décision du 15 novembre 2023 portant nomination d'examineurs spécialisés pour la correction des épreuves écrites et les interrogations orales des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de chancellerie au titre de l'année 2024,

Décide

Sont également désignés en qualité d'examineurs spécialisés pour participer à la correction des épreuves écrites :

- M. Alexandre BACHELET, secrétaire des affaires étrangères,
- M. Giovanni CAVALLARO, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de chancellerie,
- Mme Enora CERET-LARTIGUES, secrétaire des affaires étrangères,
- M. Oussama CHAABANE, secrétaire des affaires étrangères (Orient),

M. Etienne DEGLISE, secrétaire des affaires étrangères,  
Mme Diane DOUCERAIN, administratrice de l'État du premier grade,  
Mme Marina HOHL, cadre contractuelle de catégorie A,  
Mme Paola NOTARRIGO, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe de chancellerie.

Fait à Paris, le 27 février 2024

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères  
et par délégation,  
pour le directeur général de l'administration et de la modernisation,  
pour la directrice des ressources humaines,  
pour la sous-directrice de l'attractivité et des recrutements,  
la cheffe du bureau des concours et examens professionnels

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Marie BÉLOU-AFFRE